

CHAPITRE 4

Accompagner et contrôler la fermeture du réseau cuivre

La décennie 2020 représente une période charnière dans la vie des infrastructures d'accès fixe à l'internet, avec le remplacement progressif du réseau cuivre par les réseaux en fibre optique. Ces derniers ont connu une dynamique de déploiement sans précédent avec le soutien du plan gouvernemental France Très Haut Débit et l'objectif de généralisation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire à la fin 2025. Cette dynamique reste soutenue dans les zones rurales et le rythme de progression des abonnements FttH est important sur l'ensemble du territoire.

Tant pour des raisons de performances techniques et d'obsolescence que pour des raisons d'efficacité, de coûts et d'empreinte environnementale, il n'apparaît pas pertinent de conserver et d'entretenir, à terme, 2 infrastructures capillaires complètes en parallèle (le réseau cuivre historique et les nouveaux réseaux FttH). Dans ce contexte, Orange a annoncé fin 2019 sa volonté de procéder progressivement à la fermeture commerciale puis technique du réseau cuivre, dont il est le propriétaire. Orange a notifié son plan de fermeture à l'Arcep en 2022, organisé sous forme de lots permettant la fermeture progressive de l'ensemble du réseau d'ici 2030.

Le début de l'année 2024 a été marqué par la mise en œuvre du premier lot de fermeture commerciale du réseau sur 162 communes, en Métropole et en Outremer, représentant près de 200 000 locaux. La fermeture technique de ce lot, c'est-à-dire l'arrêt complet de tous les services du réseau cuivre pour les locaux des 162 communes de ce lot, a eu lieu fin janvier 2025. Ces étapes ont permis d'engager la montée en puissance de ce plan de fermeture, avant d'entamer à partir de 2026 les phases de fermeture plus industrielles, en vue d'une fermeture technique nationale fin 2030.

L'Autorité veillera à ce que la fermeture du réseau cuivre se fasse selon un rythme et des modalités préservant l'intérêt de tous les utilisateurs, particuliers et entreprises, et garantissant une concurrence effective et loyale entre les opérateurs.

Afin d'accompagner cette transition, l'Arcep a publié 3 foires aux questions (FAQ) à destination des utilisateurs, des collectivités et des entreprises.

La concertation et le partage de toutes les informations utiles au déroulement de ce projet structurant sont essentielles dans le bon déroulé du plan de fermeture du cuivre. L'Arcep est vigilante à la bonne association des élus locaux et à la mise en place d'une gouvernance associant les différentes parties prenantes.

Fiche 1

Quel est le cadre défini par l'Arcep pour la fermeture du réseau cuivre ?

Fiche 2

Que prévoit Orange dans son plan de fermeture du réseau cuivre ?

Fiche 3

Quelles sont les étapes déjà engagées pour fermer le réseau cuivre ?

Fiche 4

Comment s'organisent la communication et la concertation avec les collectivités territoriales ?

FICHE 1

Quel est le cadre défini par l'Arcep pour la fermeture du réseau cuivre?

LA FIN ANNONCÉE DU RÉSEAU CUIVRE D'ORANGE, DANS LE CONTEXTE DU DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DES RÉSEAUX EN FIBRE OPTIQUE

Les réseaux en fibre optique (FttH) constituent la nouvelle infrastructure d'accès fixe à l'internet en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. Après les niveaux record observés en 2020 et 2021, le rythme de déploiement FttH en France se maintient à un niveau élevé, mais avec de fortes disparités selon les zones de déploiement. Au cours de l'année 2024, 2,6 millions de nouveaux locaux ont été rendus raccordables et la couverture FttH atteint 40,6 millions de locaux raccordables, soit près de 91 % des locaux du territoire national.

Les réseaux FttH deviennent donc l'infrastructure fixe de référence et ont *in fine* vocation à se substituer au réseau historique en cuivre. Outre la question des performances et d'obsolescence, il n'est pas pertinent, à terme, de conserver et d'entretenir 2 infrastructures capillaires complètes (fibre et cuivre) en parallèle tant pour des raisons d'efficacité économique et de coûts, que d'empreinte environnementale.

Aussi, Orange a annoncé fin 2019 sa volonté de fermer son réseau cuivre, annonce concrétisée par la notification de son plan à l'Arcep en février 2022. La fermeture technique intervient progressivement depuis 2023, pour être achevée en 2030. Dans le même temps, le Gouvernement a annoncé à l'été 2020 sa volonté de généraliser la fibre optique sur tout le territoire d'ici 2025. La perspective est donc désormais celle d'une substitution, d'ici 2030, du réseau historique en cuivre par la fibre.

Dans le cadre de ses missions de régulation sur les marchés concernés, l'objectif de l'Arcep, matérialisé dans sa nouvelle stratégie « Ambition 2030 », est ainsi d'accompagner cette bascule en veillant notamment à ce qu'elle se fasse selon un rythme et des modalités préservant l'intérêt des utilisateurs, et garantissant des conditions concurrentielles satisfaisantes entre les opérateurs.

PRÉSERVER L'INTÉRÊT DES UTILISATEURS ET S'ASSURER DE CONDITIONS CONCURRENTIELLES SATISFAISANTES ENTRE LES OPÉRATEURS

Dans ce contexte, et pour permettre la fermeture du réseau cuivre, l'Arcep a allégé les obligations imposées à Orange au titre de l'accès à sa boucle locale cuivre, au sein des zones où les réseaux en fibre optique sont suffisamment déployés et matures. Dans ces zones, Orange peut procéder à la fermeture commerciale puis technique du réseau cuivre dans les conditions fixées par les décisions d'analyses de marchés adoptées le 14 décembre 2023¹.

Ce cadre prévoit notamment :

- Une distinction possible entre une fermeture commerciale (fin de la commercialisation de nouveaux accès, mais le réseau continue de fonctionner pour les accès existants) et la fermeture technique (le réseau cuivre cesse de fonctionner).
- Des conditions à remplir avant les jalons de fermeture. Ainsi la fermeture commerciale d'une zone (en pratique une commune), en France métropolitaine ou dans les territoires ultramarins, présuppose :
 - la présence d'un réseau FttH complet sur la zone de fermeture conformément aux obligations applicables en matière de déploiement de la fibre. De manière comparable, en zones très denses, le réseau FttH doit permettre de couvrir l'ensemble des logements et locaux à usage professionnel de la zone concernée par la fermeture (hors situations de refus encadrées et dûment justifiées) ;
 - la disponibilité des services de gros (entre opérateurs) et de détail (entre l'opérateur commercial et l'utilisateur) nécessaires pour tous les locaux concernés ;
 - la présence effective des principaux opérateurs commerciaux ou leur capacité à être *in fine* présents par des délais de prévenance suffisants à respecter ;
 - une obligation de non-discrimination entre les zones des opérateurs d'infrastructure (OI) : zones dans laquelle Orange est également OI versus zones d'autres OI.

- 2 formes possibles pour la fermeture commerciale :
 - une fermeture par plaque géographique qui suppose un délai de prévenance de 18 à 36 mois ;
 - une fermeture plus rapide à la maille de l'adresse dans l'hypothèse où les opérateurs commerciaux (OC) sont déjà présents, cette fermeture étant assortie d'un délai de prévenance de 2 à 6 mois.
- Le respect par Orange, pour la fermeture technique d'une zone, d'un délai de prévenance de 36 mois, dont 12 mois après la date à compter de laquelle les conditions de la fermeture commerciale des offres d'accès spécifiques entreprises sont remplies. Une possibilité de fermeture technique à l'adresse est également ouverte à Orange, à condition de respecter un délai de prévenance de 24 mois et un délai de 12 mois entre la fermeture commerciale et la fermeture technique.
- La mise en œuvre par Orange d'un partage d'information à destination de l'ensemble du secteur, à la fois des opérateurs, des collectivités et du grand public au travers de publications en *open data*. À ce titre, Orange publie notamment un fichier de trajectoire² intégrant, 12 mois avant la fermeture technique, l'information de la part des lignes cuivre encore actives sur la commune.

Il est également prévu que ces conditions, et en particulier les délais de prévenance, puissent être ajustées notamment dans le cadre d'expérimentations, celles-ci étant nécessaires avant d'envisager des fermetures à grande échelle.

L'ensemble des principes et conditions encadrant la fermeture du réseau cuivre sont détaillés dans une rubrique « Grands Dossiers », sera bientôt disponible sur le site de l'Arcep.

De plus, dans les décisions d'analyses de marchés du 15 décembre 2020 n° 2020-1446 à 1448, l'Arcep avait prévu qu'Orange devait lui présenter un programme de fermeture globale avant les fermetures par plaques géographiques. Celui-ci lui a été notifié par Orange et a été mis en consultation publique par l'Arcep du 7 février au 4 avril 2022³. Le plan d'Orange a été depuis décliné en plusieurs cahiers thématiques⁴ publiés par Orange, lesquels pourront connaître des évolutions en fonction des retours d'expérience des premières fermetures complètes de zones géographiques.

L'Arcep continuera de s'assurer que le rythme et les modalités de fermeture du réseau cuivre préservent l'intérêt de tous les utilisateurs, particuliers et entreprises, et garantissent une concurrence effective et loyale entre les opérateurs.

¹ Décisions n° 2023-2801, n° 2023-2802, n° 2023-2803 et n° 2023-2804, en date du 14 décembre 2023

² Trajectoire de fermeture du réseau cuivre

³ <https://www.arcep.fr/actualites/les-communiqués-de-presse/detail/n/fermeture-du-cuivre-01-070222.html>

⁴ <https://www.orange.com/fr/documentation-reseaux>

FICHE 2

Que prévoit Orange dans son plan de fermeture du réseau cuivre?

En février 2022, Orange a transmis à l'Arcep son plan de fermeture de son réseau de boucle locale cuivre, intégrant également l'arrêt de la technologie du réseau téléphonique commuté (RTC), que l'Autorité a mis en consultation publique, comme le prévoit le cadre de régulation. Les acteurs, dont les collectivités locales, ont été appelés à faire part de leurs remarques et appréciations entre février et avril 2022. L'Autorité a analysé le programme de fermeture d'Orange et les réponses des acteurs à la consultation publique, puis demandé à Orange des précisions et des compléments, qui ont été publiés en juillet 2022¹. Orange a ensuite décliné son plan, sous la forme d'une dizaine de cahiers thématiques qu'elle a publiés progressivement sur son site² jusqu'en décembre 2022. Ces cahiers pourraient être mis à jour courant 2025 pour prendre en compte les retours d'expérience.

L'Autorité veille notamment à ce que la fermeture du réseau cuivre se fasse selon un rythme et des modalités préservant l'intérêt de tous les utilisateurs, particuliers et entreprises, et garantissant une concurrence effective et loyale entre les opérateurs.

LES GRANDS PRINCIPES DU PLAN DE FERMETURE

Un des principes retenus par Orange est de choisir la commune comme maille opérationnelle principale de la fermeture du réseau, considérant que cette maille géographique rend plus lisible la communication vers les particuliers et les entreprises, et favorise l'implication et le soutien des élus locaux, lesquels seront un facteur de réussite du plan. Orange y précise aussi les critères qu'il prendra en compte pour prioriser les zones de fermeture.

41,8 millions de locaux sont concernés par la fermeture technique³ du réseau cuivre qui devra être achevée fin 2030. Le projet de plan d'Orange décrit 2 grandes phases de fermeture :

1. La première phase est une « phase de transition » qui s'étend jusqu'au début 2026 et prépare le passage à grande échelle de la fermeture du réseau, incluant :
 - des expérimentations déjà terminées (7 communes représentant près de 12 000 locaux sont déjà fermées techniquement) ;
 - une expérimentation en cours dans 2 communes de zone très dense ;

- 2 premiers lots de fermeture de taille significative en cours (concernant à eux 2 plus d'1 million de locaux) dont la fermeture technique est prévue pour janvier 2025 pour le premier et janvier 2026 pour le deuxième.

2. La deuxième phase dite « phase de fermeture », prévue de 2026 à 2030, amorcera la fermeture à l'échelle industrielle afin de pouvoir vider le réseau fin 2030.

Afin de limiter la création de nouveaux abonnements au réseau cuivre lors de la phase de transition, la fermeture commerciale anticipée à l'adresse déjà engagée depuis mai 2021 se poursuivra. En février 2025, ce sont plus de 32 millions de locaux qui sont déjà fermés commercialement. Ces fermetures commerciales anticipées à l'adresse ne concernent que les offres grand public.

PRÉPARER LE PASSAGE À L'ÉCHELLE INDUSTRIELLE EN 2026

L'ambition d'Orange était de procéder fin janvier 2026 à la généralisation de la fermeture commerciale sur tout le territoire des offres à destination du grand public comme celles à destination des entreprises. Plus aucune offre ne sera alors commercialisée sur le réseau cuivre (pour les nouveaux accès comme pour les changements d'offres sur cuivre). Cette fermeture commerciale nationale reste conditionnée au respect des critères de fermeture rappelés ci-dessus, dans le cas contraire les communes ne respectant pas les critères de fermeture verront leur fermeture reportée. Des reports ont été annoncés en octobre 2024 et en février 2025 (voir fiche 3 du chapitre 4, page 112).

UN RYTHME PROGRESSIF ET CROISSANT DE FERMETURE TECHNIQUE

Au cours de chaque phase, sont prévus des lots annuels de fermeture technique de taille croissante. Le premier lot de fermeture à la commune, lors de la phase de transition, a connu sa fermeture commerciale le 31 janvier 2024 et sa fermeture technique le 31 janvier

¹ Communiqué de presse et documents associés : https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1671101953/user_upload/43-22-version-francaise.pdf

² <https://www.orange.com/fr/documentation-reseaux>

³ La fermeture technique correspond à l'arrêt du fonctionnement du réseau.

2025. Il concerne 209 000 locaux sur 162 communes. À la fin de la phase industrielle de fermeture débutée en 2026, les derniers lots annuels atteindront jusqu’à 10,5 millions de locaux, mais Orange compte sur la dynamique naturelle de migration du cuivre vers la fibre pour que la quantité d’accès cuivre à migrer soit à peu près constante dès fin 2027. Les élus des communes concernées par

chaque lot annuel seront informés suivant les délais prévisionnels décrits dans le tableau ci-dessous. Pour chaque lot de fermeture, les différents acteurs (collectivités, opérateurs) seront invités par Orange à participer à une « phase de partage » pour signaler, avant la finalisation du lot, les éventuelles difficultés qui seraient de nature à entraver le bon déroulement de la fermeture du cuivre.

Calendrier des lots annuels de fermeture technique

Lots annuels de fermeture technique	Information des élus des communes visées	Annonce officielle
Lot 1 - Janvier 2025	Juin 2022	Décembre 2022
Lot 2 - Janvier 2026	Janvier 2023	Juin 2023
Lot 3 - Janvier 2027	Juin 2023	Janvier 2024
Lot 4 - Janvier 2028	Juin 2024	Janvier 2025
Janvier 2029 et suivants	Deuxième trimestre de l’année n-3	Fin d’année n-3

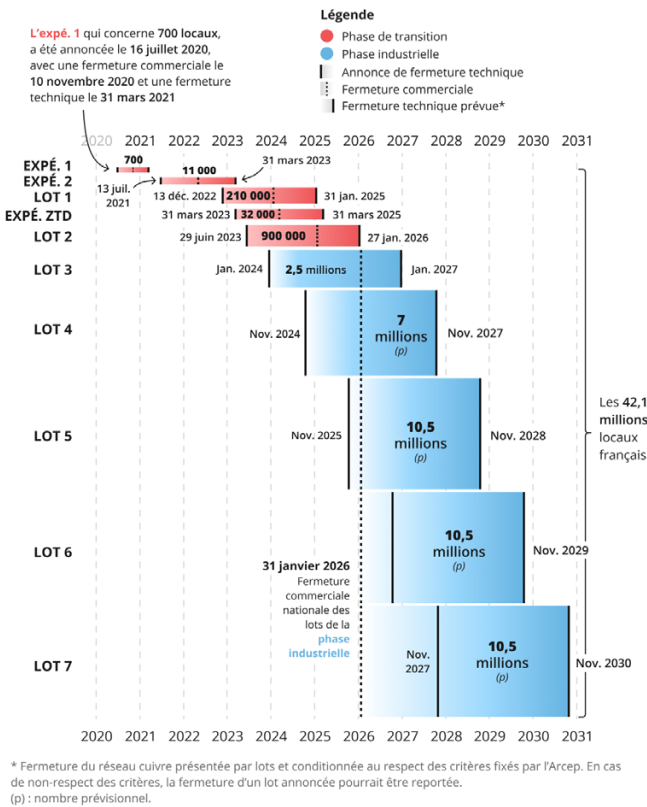
Source : élaboration Arcep.

LA GOUVERNANCE ET LE RÔLE DES ÉLUS

Un des derniers volets du plan de fermeture d’Orange présente le projet de gouvernance. Il décrit les différentes instances tant au niveau local que national entre les différentes parties prenantes (interactions entre opérateurs, avec les collectivités, etc.).

Concernant les élus locaux, relais important auprès des citoyens, le projet prévoit que les informations sur la mise en œuvre du plan dans les communes concernées par une fermeture technique prochaine soient partagées lors de points d’échanges réguliers avec les délégués régionaux d’Orange ou encore au sein des comités départementaux de concertation⁴ dont Orange suggère, pour ce faire, d’élargir le mandat à la fermeture du cuivre (pour plus de détails, voir fiche 4 du chapitre 4, page 115).

Le calendrier de fermeture technique du réseau cuivre



Source : Arcep, à partir du plan de fermeture du réseau cuivre d’Orange.

4 Comités départementaux de concertation portant sur l’accès aux réseaux de communication électronique fixes et mobiles, institués par la circulaire du Premier ministre n° 62/74 SG du 5 juin 2021.

FICHE 3

Quelles sont les étapes déjà engagées pour fermer le réseau cuivre?

L'opérateur Orange a lancé le chantier de fermeture de son réseau cuivre depuis plusieurs années. Ces travaux ont d'abord porté sur de premières expérimentations de fermeture commerciale et technique à la maille de la commune, et sur des fermetures commerciales à la maille de l'adresse. Orange a également lancé depuis 2022 la fermeture par zone à la maille de communes.

L'Autorité veille à la concertation entre opérateurs et au suivi de ces travaux dans le cadre d'un groupe de travail mensuel dédié, et assure le dialogue avec les collectivités notamment grâce à des ateliers.

LES EXPÉRIMENTATIONS DE FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

Depuis 2020, 2 expérimentations de fermeture commerciale et technique ont été menées par Orange :

- Une première expérimentation (terminée) dans les Yvelines, à Lévis-Saint-Nom (777 locaux) démarrée en juin 2020, ayant abouti à une fermeture commerciale le 19 novembre 2020 et une fermeture technique le 31 mars 2021.
- Une seconde expérimentation (terminée) démarrée le 31 juillet 2021, ayant abouti à une fermeture commerciale le 31 mars 2022 et une fermeture technique le 31 mars 2023 sur 6 communes (1 dans les Yvelines, 1 dans le Nord, 4 dans les Ardennes), représentant au total d'environ 11 000 locaux.

Un bilan¹ de cette expérimentation a été réalisé dans le cadre d'une démarche interopérateur. Il a permis de montrer le besoin de concertation renforcée de l'ensemble des parties prenantes, notamment locales, lors de la phase de lancement des lots ainsi que sur l'importance de l'association des élus locaux.

- Une expérimentation en zone très dense, démarrée au printemps 2023 à Vanves (Hauts-de-Seine) et dans le centre-ville de Rennes (Ille-et-Vilaine), avec une fermeture commerciale le 31 mars 2024 et une fermeture technique le 31 mars 2025. Elle doit permettre d'appréhender le processus de fermeture dans un contexte réglementaire différent (par exemple la présence de plusieurs opérateurs d'infrastructure).

La fermeture du réseau cuivre tout comme le choix des zones d'expérimentation est du ressort de l'opérateur Orange, propriétaire du réseau. Néanmoins, l'Arcep a veillé à ce que ces expérimentations portent sur différents territoires représentatifs, et adressent des problématiques variées (opérateurs d'infrastructure différents, offres grand public et entreprises, etc.).

DES FERMETURES COMMERCIALES À LA MAILLE DE L'ADRESSE

Par ailleurs, Orange a commencé dès 2021 à recourir à la possibilité d'une fermeture anticipée à l'adresse : dans les zones où les principaux opérateurs commerciaux sont déjà présents en fibre pour les offres grand public, l'opérateur a procédé à de premières fermetures commerciales sur son réseau cuivre. D'autres fermetures à l'adresse ont eu lieu depuis. Au total, au 1^{er} février 2025 Orange a fermé commercialement le réseau cuivre pour les offres grand public de plus de 32 millions de locaux, dont plus de 700 000 dans les territoires ultramarins.

¹ <https://gallery.orange.com/reseaux?od=28a90f8d-19f6-4336-9521-aca493e8216b&om=5b62af69-fee2-4332-814a-210e20b255a5&v=18f1f9fa-1144-4e80-804c-cad8a7b260be#l=row&o=custom&vp2=true>

LE LANCEMENT DES PREMIERS LOTS DE FERMETURE DE ZONES GÉOGRAPHIQUES

Orange a procédé en janvier 2023 à l'annonce officielle auprès de tous les opérateurs, clients de ses offres de gros sur cuivre, de la date de la fermeture commerciale nationale, comme étant le 31 janvier 2026. Pour 3 052 communes représentant près de 13 millions de locaux, cette fermeture commerciale nationale a fait l'objet d'une annonce de report au 31 janvier 2027 par l'opérateur Orange, au regard de l'avancement des déploiements FttH sur les zones concernées. Le plan d'Orange prévoit que cette fermeture commerciale donne ensuite lieu à des fermetures techniques successives annuelles par lots jusqu'en 2030.

En amont de cette étape de 2026, Orange a prévu 2 premiers lots de fermeture, s'inscrivant dans une phase de montée en charge qualifiée par Orange de « phase de transition » :

- Le premier lot concerne 162 communes, représentant 209 000 locaux. Ces communes, dont la liste a fait l'objet d'échanges avec les opérateurs et les collectivités territoriales au cours du second semestre 2022, ont été fermées commercialement en janvier 2024 et techniquement en janvier 2025, à l'exception de 3 communes situées dans la zone Antilles-Guyane qui ont fait l'objet d'un report de leur fermeture technique au 31 juin 2025. Ce lot 1 de fermeture a été officiellement lancé le 13 décembre 2022.
- Le deuxième lot concerne 829 communes, correspondant à près d'1 million de locaux. La fermeture commerciale a eu lieu en janvier 2025 pour 765 communes, avec une fermeture technique prévue un an plus tard, en janvier 2026. Orange a prononcé le report de la fermeture commerciale de 64 communes, désormais prévue en janvier 2026 avec une fermeture technique décalée à janvier 2027.

Par ailleurs, la deuxième phase du plan, dite « phase de fermeture », prévue de 2026 à 2030, qui doit amorcer la fermeture à l'échelle industrielle, se prépare d'ores et déjà :

- Le troisième lot concerne 2 145 communes, correspondant à environ 2,5 millions de locaux. Le calendrier prévisionnel vise une fermeture commerciale en janvier 2026 et une fermeture technique en janvier 2027.
- Le quatrième lot rassemble 6 894 communes, représentant environ 8,3 millions de locaux pour lesquels la fermeture commerciale est prévue pour partie le 31 janvier 2026 et pour partie le 31 janvier 2027. Pour l'ensemble de ces communes, la fermeture technique est organisée en 3 sous-lots, afin de lisser la charge de la fermeture technique de nombreux accès : une fermeture technique prévue le 31 janvier 2028, une le 31 mai 2028 et enfin une dernière le 31 octobre 2028.

La liste des communes appartenant aux différents lots est disponible dans le fichier « Trajectoire de fermeture » sur le site internet d'Orange².



QUEL RETOUR D'EXPÉRIENCE DES PREMIERS LOTS DE FERMETURE DU CUIVRE?

À la suite de la fermeture technique dans les 6 communes de la seconde expérimentation, un travail de bilan rassemblant opérateurs d'infrastructure, opérateurs commerciaux ainsi que les communes concernées a été mis en place et Orange a présenté en octobre 2023 la synthèse de ce bilan¹, qui formule des recommandations sur plusieurs thématiques, notamment :

- un besoin d'association de l'ensemble des acteurs au niveau national et local ;
- le partage de données, et notamment l'importance du partage, auprès des collectivités, du parc d'accès cuivre actifs lors de la phase de migration tel que prévu par l'obligation de partage d'information imposée à Orange en vertu du cadre réglementaire ;
- la communication, avec un rôle important reconnu aux élus locaux dans le relais d'information au niveau de chaque commune concernée.

À la suite de la fermeture technique du lot 1 et de la fermeture commerciale du lot 2, ces constats ont pu être confirmés. L'accompagnement de la fermeture technique du lot 1 a été l'occasion notamment de confirmer le rôle important joué par les élus locaux dans le relais de l'information à leur échelle, permettant ainsi d'appuyer les communications portées par les opérateurs commerciaux.

¹ <https://gallery.orange.com/reseaux?od=28a90f8d-19f6-4336-9521-aca493e8216b&om=5b62af69-fee2-4332-814a-210e20b255a5&v=18f1f9fa-1144-4e80-804c-cad8a7b260be#l=row>

² https://ubstream.com/orange_reseaux?v=11c9b041-420b-47f3-8a91-8a9adbe2a86a#l=grid&lang=fr&o=titleAsc

Témoignage de

CHRISTOPHE COULON

*Vice-président de la
région Hauts-de-France*



La fermeture technique du lot 1 marque une étape cruciale vers l'extinction du cuivre. Pour que cela soit effectif, il est impératif que le déploiement de la fibre soit intégralement achevé, permettant ainsi aux riverains de choisir leur technologie de très haut débit. Ce processus de fermeture nécessite une collaboration étroite entre le régulateur, les collectivités, les opérateurs commerciaux et les opérateurs d'infrastructures, afin d'assurer une migration fluide pour les usagers.

Dans les 62 communes concernées de notre territoire, cette extinction s'est déroulée sans incidents majeurs, nous offrant l'opportunité de tirer des enseignements pour les lots à venir. Cependant, nous identifions deux catégories de publics pour lesquels la migration pose davantage de difficultés :

- les personnes dépendantes d'une ligne fixe uniquement ;
- les entreprises dont la gestion des accès télécoms n'est pas effectuée localement.

Les élus jouent un rôle déterminant dans ce contexte.

Le réseau d'initiative publique (RIP), ainsi que la région, les départements et les maires, occupent une place centrale dans la réussite de cette transition vers l'extinction du cuivre. Ils apportent un soutien actif aux usagers en les informant sur les modalités de changement, en facilitant l'accès aux offres alternatives et en répondant aux préoccupations liées à cette transition. Une communication claire et proactive est indispensable pour surmonter les réticences, sensibiliser aux atouts du très haut débit et garantir l'engagement de tous les acteurs impliqués.

Enfin, il est crucial de penser à l'avenir. La qualité des services de nos réseaux est primordiale pour assurer le succès total de ce projet d'extinction du cuivre, en rendant nos infrastructures plus résilientes. Ce chantier se déroule en parallèle et doit être pris en compte.

FICHE 4

Comment s'organisent la communication et la concertation avec les collectivités territoriales ?

La fermeture du réseau cuivre par l'opérateur Orange concerne une grande diversité d'acteurs, sur l'ensemble du territoire. Un des facteurs de succès de ce chantier d'envergure repose donc sur la mise en place effective par Orange d'une gouvernance associant toutes les parties prenantes : les opérateurs (Orange, opérateur d'infrastructure fibre de la zone, opérateurs commerciaux) et les collectivités territoriales concernées.

L'Arcep encadre et accompagne la bascule du cuivre vers la fibre ; elle veille en particulier à ce que la fermeture du réseau cuivre se fasse dans le respect de la concurrence entre les opérateurs et dans l'intérêt des utilisateurs finals. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de sa stratégie « Ambition 2030 » publiée en janvier 2025. Cela passe par une exigence de transparence de la procédure de fermeture ainsi que de son calendrier, et de partage d'information vers les acteurs impliqués. L'Arcep est particulièrement attentive à la bonne association des élus locaux, dont le rôle particulier est identifié par Orange dans son plan.

LA PLACE DES COLLECTIVITÉS DANS LE PROCESSUS DE FERMETURE DU CUIVRE

La consultation publique sur le plan de fermeture d'Orange

Le plan de fermeture du cuivre d'Orange a été mis en consultation publique par l'Arcep au printemps 2022 pour recueillir les observations des acteurs. Les contributions soulignaient notamment la nécessité d'associer les collectivités dans le choix des zones à fermer, et tout particulièrement celui des premières zones.

En juillet 2022, l'Arcep a publié sur son site¹ le plan transmis par Orange, les réponses à la consultation publique qu'elle a reçues et les réponses d'Orange aux questions supplémentaires. Orange détaille notamment le processus de consultation des parties prenantes dans le cadre de la constitution de chaque lot de fermeture à la commune et la gouvernance associant les acteurs locaux.

Orange a également décliné son plan sous la forme d'une série de documents appelés « cahiers techniques ». Ces cahiers, 10 au total, détaillent les différentes thématiques autour du plan de fermeture du réseau cuivre ainsi que les actions à mettre en place pour accompagner chaque acteur, y compris les collectivités territoriales. Les cahiers sont disponibles sur le site d'Orange² et seront mis à jour en fonction des évolutions apportées au plan de fermeture du réseau cuivre, notamment suite aux retours d'expérience de la phase de transition courant jusqu'à début 2026.

¹ <https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiqués/détail/n/fermeture-du-cuivre-290722.html>

² *ibid*

Extrait du cahier thématique d'Orange « Gouvernance »

Le Maire, acteur incontournable dans la réussite de la transformation numérique de sa commune

Vous êtes l'acteur incontournable de la transformation numérique sur le territoire de votre commune principalement par le déploiement du réseau de fibre optique et par la fermeture progressive du réseau cuivre.

Votre soutien est primordial dans la réussite de ce chantier de modernisation des réseaux télécoms, en facilitant l'accès de tous vos concitoyens au très haut débit.



Source : Orange.

Vous êtes un acteur clé afin que vos concitoyens soient toujours bien connectés grâce à :



vos rôle de facilitateur

Je fais en sorte que le déploiement de la fibre se termine au plus tôt dans ma commune



vos proximité avec vos concitoyens

J'informe et j'accompagne au mieux tous les résidents de ma communes dans ce chantier de modernisation des réseaux télécoms



vos connaissance du territoire

Je veille à ce que tous les résidents de ma commune bénéficie d'une connexion très haut débit.

Orange Restricted

Enfin, l'Arcep a publié en avril 2023 une foire aux questions (FAQ)³ à destination des utilisateurs grand public afin de permettre une large information sur les différentes implications de la fermeture du cuivre : « Pourquoi fermer le réseau cuivre ? », « Comment être raccordé à la fibre optique ? », « Mon raccordement à la fibre optique aura-t-il un coût ? ». Une deuxième FAQ⁴, à destination des collectivités territoriales, a été mise en ligne en septembre 2023 pour répondre plus précisément à leurs questions. En outre, une troisième FAQ⁵ à destination des entreprises a été publiée en mars 2024.

Enfin, le site de l'Arcep a également été enrichi en 2024 de 2 rubriques, « Nos sujets » et « Grands Dossiers », et sera enrichi en 2025 par un « Grand Dossier », concernant l'organisation de la fermeture du réseau cuivre et l'encadrement prévu par les décisions d'analyses de marchés.

³ <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/utilisateurs/que-va-changer-la-fermeture-du-reseau-cuivre.html>

⁴ <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/collectivites/la-fermeture-du-reseau-cuivre-quels-enjeux-pour-la-connectivite-de-mon-territoire.html>

⁵ <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/professionnels/que-va-changer-la-fermeture-du-reseau-cuivre-professionnels.html>

Les instances de concertation nationales et locales

Le plan de fermeture d'Orange prévoit de s'appuyer sur des instances au niveau national et local, associant l'ensemble des acteurs concernés et notamment les collectivités locales.

Au niveau national, le Gouvernement anime depuis 2022 l'instance de concertation « Réseaux fixes ». Associant les pouvoirs publics (la Direction générale des entreprises, l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'Arcep), les différents opérateurs d'infrastructure et opérateurs commerciaux, ainsi qu'un certain nombre d'associations d'élus et de collectivités, cette instance vise notamment à accompagner la fermeture du réseau cuivre. Les associations d'élus et de collectivités peuvent ainsi relayer l'information parmi leurs membres, mais aussi faire part des remontées terrain au comité.

Par ailleurs, au niveau local, une évolution du périmètre des comités de concertation départementaux est également prévue. Ces comités, instaurés par une circulaire du Premier ministre du 5 juin 2021⁶, sont présidés par les préfets de département, avec la participation des élus, afin d'échanger sur les enjeux soulevés par les réseaux de communications électroniques mobiles et fixes, notamment du point de vue de la couverture et de la qualité de service. Dans le contexte de fermeture du réseau cuivre, ces instances élargissent désormais leur périmètre au programme et suivi de la fermeture du cuivre.

Les échanges prévus par Orange avec les collectivités lors de la constitution des lots de fermeture

Lorsqu'Orange entame la procédure de sélection d'un nouveau lot de communes, il organise une phase de partage avec l'ensemble des parties prenantes. Cette phase permet aux opérateurs et collectivités territoriales de faire part, en tant que de besoin, d'éventuelles difficultés pour certaines communes. Lors de l'élaboration des premiers lots de communes, les remarques des opérateurs et des élus ont ainsi abouti au retrait de certaines communes de la liste initiale pour différents motifs : demande de retrait de la commune par le maire ou le délégant, difficultés liées au niveau de déploiement de la fibre sur la commune, etc.



LES ATELIERS TERRITOIRES CONNECTÉS DE L'ARCEP ET LA FERMETURE DU CUIVRE

Par ailleurs, depuis 2022, l'Arcep participe aux divers ateliers organisés par l'Association des maires de France (AMF) et l'AVICCA, sur la fermeture du cuivre, afin d'informer sur son rôle d'encadrement de cette fermeture et de répondre aux interrogations des élus locaux. Ainsi, en 2024, l'Arcep était présente au 106^e Congrès des maires organisé par l'AMF, mais également au webinaire AMF-AVICCA portant sur la « Fermeture du réseau cuivre d'Orange ». Enfin, l'Arcep a participé cette même année aux travaux de l'Assemblée des départements de France (ADF) relatifs à la fermeture du cuivre. Le sujet est également abordé à l'occasion des nouvelles éditions des Ateliers techniques Territoires connectés organisés 2 à 3 fois par an par l'Arcep.



LE PARTAGE DE DONNÉES RELATIVES À LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

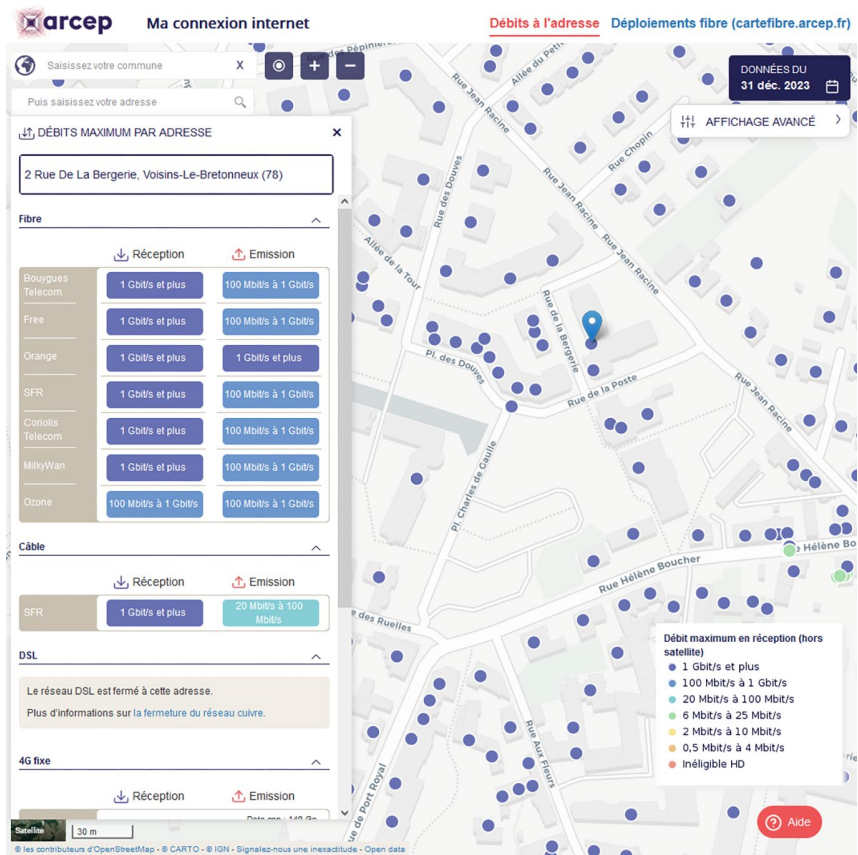
Dans le cadre de ses décisions d'analyses de marchés de décembre 2023, l'Arcep a renforcé les obligations pesant sur Orange en matière de partage d'informations liées à la fermeture du cuivre. Au-delà du « fichier de trajectoire » permettant d'anticiper les perspectives de fermeture, Orange doit désormais partager, auprès des opérateurs et en *open data* sur son site internet¹, un ensemble d'informations permettant le suivi des critères de fermeture sur chaque commune. Les décisions d'analyses de marchés prévoient également l'obligation pour Orange de fournir aux collectivités qui le sollicitent 12 mois avant la fermeture technique et sous réserve de la signature d'un accord de confidentialité, des données relatives au parc cuivre encore actif sur leur périmètre. Ces données rassemblent, sur le périmètre de la collectivité, le nombre total de lignes cuivre et l'information permettant d'identifier les lignes cuivre actives depuis moins de 24 mois. Cette information peut permettre à la collectivité, si elle le souhaite, d'accompagner les migrations des administrés les plus sensibles et dépendants de leur accès cuivre, en amont de la fermeture technique.

¹ <https://www.orange.com/fr/documentation-reseaux>

⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45194>



ET À MON ADRESSE, SUIS-JE CONCERNÉ ? RÉPONSE SUR « MA CONNEXION INTERNET »



1 maconnexioninternet.arcep.fr

Le site « Ma connexion internet »¹ de l'Arcep a été enrichi afin d'informer les utilisateurs de la situation du réseau cuivre, au titre de l'offre DSL, à leur adresse. De plus, si leur adresse est déjà concernée par une fermeture commerciale ou technique effective, alors cela est mentionné, ainsi que la date prévisionnelle de fermeture technique annoncée par Orange.

Exemple de Voisins-le-Bretonneux, commune de la seconde expérimentation de fermeture du cuivre démarrée le 31 juillet 2021 ayant abouti à une fermeture commerciale au 31 mars 2022 et à une fermeture technique le 31 mars 2023.

